



NÉCESSITÉ D'UNE DIRECTIVE-CADRE SUR LE REVENU MINIMUM ADÉQUAT

Position des Verts/ALE

Adoptée le 28 septembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

Contexte

Introduction

Champ d'application

Critères

Exigences

Objectifs

CONTEXTE

La Commission publiera, le 28 septembre, une recommandation du Conseil relative aux systèmes de revenu minimum. Elle devrait s'y féliciter du fait que tous les États membres aient finalement mis en place une forme de régime de revenu minimum. Les recommandations par pays du Semestre européen ont également plaidé en ce sens. Tous les États membres n'ont cependant pas fixé leur régime de revenu minimum au-dessus du seuil de pauvreté.

La Commission ne considère pas nécessairement ces régimes comme un moyen de sortir les personnes de la pauvreté, mais plutôt comme un outil de réinsertion sur le marché du travail. Pour le groupe des Verts/ALE, ils sont autant l'un que l'autre (pour les personnes en mesure de travailler).

INTRODUCTION

Nous avons besoin d'une directive-cadre de l'UE sur le revenu minimum adéquat **afin de faire en sorte que chaque personne dispose d'un revenu de subsistance qui lui fournit les ressources financières nécessaires pour vivre dignement.**

L'UE compte actuellement 96,5 millions de personnes à risque de pauvreté et d'exclusion sociale, soit 21,9 % de la population. L'écart de pauvreté entre les hommes et les femmes s'est creusé au cours des cinq dernières années : en effet, les femmes sont de plus en plus affectées, de manière disproportionnée, par la pauvreté et le risque d'exclusion sociale. En outre, un rapport de la Banque mondiale a estimé qu'entre 68 et 135 millions de personnes supplémentaires pourraient tomber dans la pauvreté d'ici 2030 en raison du changement climatique.

Environ 35 % de la population de l'UE en âge de travailler et exposée à un risque de pauvreté n'est pas couverte par un revenu minimum ou par d'autres prestations sociales. Les systèmes de prestations sociales dans les États membres ne permettent pas de garantir à chaque personne un niveau de vie décent alors qu'il s'agit de l'une des régions les plus riches au monde.

Les plus pauvres sont les plus durement touchés par le changement climatique. Les conditions météorologiques extrêmes ont en effet provoqué une inflation dans divers secteurs tels que les denrées alimentaires (« heatflation »), l'habillement et l'électronique. Par ailleurs, nous ne sommes pas encore entièrement remis de la pandémie de COVID-19, et nous essayons encore d'atténuer la hausse du coût de la vie due à la forte inflation causée par l'invasion de l'Ukraine. Le coût de l'inaction n'a jamais été aussi élevé.

Le présent document n'a pas pour but d'analyser le mécanisme de financement spécifique d'un tel instrument législatif : néanmoins, le groupe des Verts/ALE a toujours réclamé une révision du système fiscal, essentielle à ce financement,

qui permettrait de faire contribuer de manière beaucoup plus importante les plus fortunés, ainsi que ceux qui polluent le plus.

CHAMP D'APPLICATION

Un revenu minimum doit pouvoir sortir de la pauvreté tous les adultes ainsi que leurs enfants à charge et leur assurer un niveau de vie décent. Il permet aux personnes de participer à la société, de suivre une formation ou de chercher du travail, pour celles qui le peuvent.

Les femmes, les familles monoparentales, les personnes handicapées et malades de longue durée, les personnes issues de l'immigration ou de minorités, les personnes sans abri, la communauté LBGTQI+, les personnes subissant des discriminations intersectionnelles et les personnes sans emploi sont les plus affectées par la pauvreté ou les plus exposées au risque de tomber dans la pauvreté¹. Nous avons besoin d'une Union sociale au sein de laquelle chaque personne dispose des outils lui permettant de s'épanouir et de moyens suffisants pour vivre dignement, en jouissant des mêmes droits que les autres.

CRITÈRES

Adéquation : des moyens suffisants pour une vie digne. La principale exigence des Verts/ALE est que le niveau du revenu minimum soit fixé au-dessus de 60 % du revenu médian national. Il s'agit d'être au-dessus du seuil de risque de pauvreté, à un montant tenant compte d'autres indicateurs tels que les budgets indicatifs des ménages, établis sur la base d'une série de biens et de services fournis dans chaque pays.

Les revenus minimums devraient être versés sous la forme d'argent liquide et complétés par des avantages ou prestations en nature tenant compte des besoins spécifiques des individus et des inégalités qui s'entrecroisent, par exemple des allocations liées au handicap ou des services de garde d'enfants (qui ne devraient donc pas être pris en considération dans les conditions d'admissibilité au revenu minimum lui-même).

Pour que les régimes de revenu minimum soient adéquats, ils doivent être évalués, actualisés et comparés aux coûts de vie réels de différents individus appartenant à différents ménages, dans toutes les régions. La proposition devrait inclure un mécanisme d'ajustement automatique, activé au moins une fois par an, ou plus souvent en temps de crise, afin de veiller à ce que le niveau de l'allocation soit ajusté en fonction des évolutions du revenu médian national et coût de la vie.

Si nous savons que tous les États membres ont mis en place une forme de régime

□ 1. <https://www.socialplatform.org/wp-content/uploads/2020/09/EUFD-Position-Paper-.pdf> (page 9).

de revenu minimum, nous réclamons un instrument législatif contenant une clause de non-régression qui s'applique au niveau des prestations entre les États membres afin de garantir la convergence sociale vers le haut.

Accessibilité : l'accès au régime de revenu minimum est un droit fondamental. Il doit être global, non discriminatoire et être fourni sans obstacle administratif, à toutes les personnes qui en ont besoin et aussi longtemps qu'elles en ont besoin. Nous voulons un filet de sécurité protégeant toutes les personnes dans le besoin ; c'est pourquoi nous appelons à élargir les critères d'admissibilité, afin d'assurer un accès maximal et d'éviter toute forme de déduction directement ou indirectement liée à l'âge, au genre ou à l'origine ethnique, entre autres.

Nous déplorons le problème du non-recours aux prestations de revenu minimum, essentiellement dû au manque de sensibilisation aux types de droits ou aux critères à remplir pour être bénéficiaire, aux procédures administratives restrictives et complexes et à la stigmatisation des personnes qui expriment le besoin d'une assistance sociale.

Aspects de soutien : Tout système de revenu minimum doit s'inscrire dans une stratégie d'inclusion volontariste, centrée sur la participation et le bien-être des personnes, qui passe à la fois par des politiques générales et des mesures ciblées (en matière de logement, de soins de santé, d'éducation et de formation et de services sociaux).

En tant que Verts/ALE, nous voulons que le régime de revenu minimum soit un système de soutien favorisant l'accès à des services de qualité et autonomisant celles et ceux qui sont en mesure de travailler afin qu'ils accèdent à des emplois de qualité et sûrs. L'accès aux services sociaux et aux services de santé et de prévention doit être fourni en accordant une attention particulière à la disponibilité territoriale, ainsi qu'à l'accessibilité et au caractère abordable des services.

EXIGENCES

1. Les dispositions non contraignantes existantes, telles que les recommandations par pays et le tableau de bord social mis en place dans le cadre du Semestre européen ou le comité de la protection sociale, n'ont pas suffi à fixer le régime de revenu minimum au-dessus du seuil de risque de pauvreté. Nous exigeons une **directive-cadre de l'UE sur le revenu minimum adéquat**.
2. Si, à l'heure actuelle, tous les États membres de l'UE ont mis en place une forme de régime de revenu minimum, aucun d'entre eux n'a placé ce régime à un niveau supérieur au seuil de risque de pauvreté, ce qui signifie, concrètement, que les bénéficiaires d'un tel revenu minimum ne reçoivent pas suffisamment pour finir le mois. Nous appelons tous les États membres à placer leur **régime de revenu minimum au-dessus de 60 % du revenu médian (avant les compléments sociaux susmentionnés) à un niveau reflétant le coût réel de la vie**.

3. **Adopter une approche fondée sur les droits.** Nous pensons qu'un revenu minimum adéquat constitue un droit humain et social pour chaque personne tout au long de sa vie. Par conséquent, il devrait être accessible à chaque personne, aussi longtemps qu'elle en a besoin. Les procédures administratives requises pour y accéder doivent être globales et transparentes.
4. **Appliquer des conditions de ressources individuelles,** afin d'assurer la protection de tous les individus. Chaque personne appartenant à un ménage devrait être financièrement indépendante. L'application de conditions de ressources des ménages (qui se fonde sur l'hypothèse erronée que les membres du ménage mettent en commun leurs ressources et les répartissent à égalité) génère un cycle de dépendance qui renforce le modèle de l'homme pourvoyeur des ressources et ne permet pas aux individus de jouir pleinement de leurs droits. Cette approche est préjudiciable à l'indépendance économique des femmes, ce qui peut avoir pour conséquence des violences économiques sexistes et une limitation des possibilités pour les femmes d'échapper aux violences fondées sur le genre.
5. **Établir des définitions communes au niveau de l'UE de ce qu'est un régime de revenu minimum adéquat, accessible et de soutien,** tenant compte des différences entre les systèmes de sécurité sociale nationaux et respectant le principe de subsidiarité tout en garantissant l'égalité des conditions de concurrence.
6. Lutter contre le problème du non-recours :
 - a. **En sensibilisant davantage à l'existence du régime de revenu minimum** au moyen d'activités de communication ;
 - b. **En simplifiant le processus administratif** et en réduisant les restrictions d'accès administratives en remédiant à la fracture numérique et en fournissant un soutien personnalisé à chaque catégorie de personnes dans le cadre du processus de demande ;
 - c. En définissant des dispositions **garantissant l'absence de discriminations** envers l'un ou l'autre groupe de bénéficiaires et **luttant de manière volontariste** contre la stigmatisation des bénéficiaires d'un revenu minimum ;
 - d. En définissant un niveau de couverture en dessous duquel des obligations de déclaration supplémentaires sont imposées aux États membres.
7. **Adopter une approche volontariste au moment d'identifier les personnes ayant droit à un revenu minimum, de les informer de ce droit et de leur octroyer l'aide,** c'est-à-dire éviter aux bénéficiaires de devoir demander eux-mêmes le revenu (les services sociaux et l'administration ne devraient pas se

contenter d'attendre les demandes). L'octroi du revenu minimum doit tenir compte des besoins spécifiques des personnes et tenir compte des formes d'inégalités qui s'entrecroisent. Les revenus minimaux doivent être compatibles avec les autres types de prestations sociales, par exemple les pensions pour handicap, et ne pas abaisser le niveau de vie de ces bénéficiaires.

8. **Ne pas prévoir de conditions d'admissibilité préjudiciables**, par exemple des réductions totales ou partielles, des travaux d'intérêt général imposés, du volontariat obligatoire, des conditions de dépenses obligatoires ou l'acceptation d'une quelconque formation ou offre d'emploi de qualité médiocre. Les personnes en mesure de travailler peuvent se voir proposer de participer à des programmes de qualité adéquats visant à les (ré)insérer sur le marché du travail.
9. **Implication des partenaires sociaux et des organisations de la société civile** à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la surveillance du régime de revenu minimum. Il est nécessaire d'augmenter le nombre de travailleurs sociaux dûment formés afin de leur permettre de travailler dans des conditions optimales et d'apporter ainsi une assistance personnalisée aux personnes vulnérables. Il est essentiel d'échanger en permanence avec eux pendant l'élaboration des politiques : en effet, ils ont une connaissance directe des besoins sur le terrain.
10. **Des systèmes de décision efficaces mis en œuvre par des organismes indépendants ainsi qu'un droit de recours** doivent être fournis et être aisément accessibles à tous.

OBJECTIFS

- ✓ Contribuer à sortir la population européenne de la pauvreté en lui octroyant un revenu minimum fixé à un montant supérieur à 60 % du revenu médian national avant prestations sociales, compte étant tenu d'autres indicateurs tels que les budgets de référence.
- ✓ Faire de cette directive l'un des instruments juridiques obligeant tous les États membres de l'UE à atteindre l'objectif social de l'UE, établi dans le plan d'action du socle européen des droits sociaux, visant à réduire d'au moins 15 millions le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté d'ici à 2030.
- ✓ Associer les systèmes de revenu minimum à un meilleur accès à des services publics de qualité (compte tenu de la conviction des Verts/ALE que les régimes de revenu minimum seuls ne suffiront pas à sortir les personnes de la pauvreté), ainsi qu'à des mesures ciblées visant à faciliter l'insertion sur le marché du travail des personnes en mesure de travailler.

- ✓ Assurer la conformité avec l'article 153, paragraphe 1, point h), TFUE, relatif à « l'intégration des personnes exclues du marché du travail », pour celles en mesure de travailler, ainsi qu'avec le principe 14 du socle européen des droits sociaux.
- ✓ Lutter contre la pauvreté et les inégalités (notamment intergénérationnelles), par exemple en mettant en œuvre un système d'imposition plus progressif combattant efficacement l'évasion fiscale et redistribuant ses produits dans les investissements dans les régimes de revenu minimum.
- ✓ Contribuer à l'égalité entre les hommes et les femmes en facilitant l'indépendance économique et financière des femmes et leur pouvoir de négociation concernant leurs conditions de travail et en leur permettant d'accéder à davantage de possibilités de logement et de garde d'enfants ; fournir une sécurité aux femmes afin qu'elles puissent sortir de relations abusives et améliorer leur santé physique et mentale.
- ✓ Valoriser le travail non rémunéré, assuré pour l'essentiel par les femmes, et encourager une répartition égalitaire des responsabilités familiales. L'accès à un régime de revenu minimum favorisera la participation de chacune et de chacun à la prise en charge des responsabilités familiales, en reconnaissant ainsi la valeur de ce travail pour l'économie et la société. Ces régimes doivent aller de pair avec des politiques qui favorisent et encouragent une redistribution plus équitable et plus juste des responsabilités familiales entre les genres.
- ✓ Renforcer davantage la convergence sociale vers le haut entre les États membres et à l'intérieur de chacun d'entre eux. La directive relative à des salaires minimaux adéquats, récemment adoptée, lutte contre la pauvreté au travail à l'échelle européenne en augmentant les salaires des travailleurs les plus en difficulté et estompe les disparités les plus marquées entre les États membres. Toutefois, pour les personnes qui ne sont pas en mesure de travailler ou qui éprouvent des difficultés pour s'insérer sur le marché du travail, une directive sur le revenu minimum adéquat garantit un filet de sécurité afin de leur éviter de tomber dans la pauvreté. Une hiérarchie positive doit être établie en ce qui concerne le revenu minimum adéquat.
- ✓ Soutenir l'économie : en effet, le revenu minimum constitue un plan de relance économique efficace qui est utilisé pour satisfaire les besoins immédiats et qui est réinjecté dans l'économie.
- ✓ Permettre une vie digne et garantir les droits humains et sociaux fondamentaux, en donnant à ceux qui sont en mesure de travailler la possibilité de (re)trouver un emploi durable et de qualité et d'apporter leur contribution au sein de la société par des voies non économiques, telles que l'éducation et la formation.

Notre but ultime est que chaque État membre dispose d'un régime de revenu minimum permettant à toute personne de vivre dans la dignité et éradiquant ainsi le risque de pauvreté et d'exclusion sociale, en particulier pour les personnes dans le besoin. Nous nous battons pour assurer la sécurité financière, sociale et psychologique de tous et toutes, en accordant une attention particulière aux personnes qui ne disposent pas actuellement d'un revenu de subsistance décent.



LESVERTS / ALE
au Parlement européen

60 rue Wiertz/Wiertzstraat 60
1047 Brussels, Belgium
www.greens-efa.eu
contactgreens@ep.europa.eu

Images:
© European Union 2017 - Source : EP
Jacek Dylag on Unsplash / CC0